

Pourquoi une révision?

- **Un PDCn a une validité de 10 à 15 ans**

le plan actuel a été adopté en 2001, le précédent en 1989

- **Les conditions-cadre ont changé**

avec une croissance démographique soutenue

- **La plupart des mesures du PDCn ont été engagées**

pour notamment répondre à la crise du logement

- **Le PAFVG propose une vision d'avenir**

la débattre et la traduire à l'échelle cantonale